



TRANSMIS LE 1^{er} juin 2023
REÇU LE 1^{er} juin 2023
AFFICHÉ LE
NOTIFIÉ LE 2^{ème} juin 2023
PUBLIÉ LE 2^{ème} juin 2023
EXÉCUTOIRE LE 2^{ème} juin 2023

2023/...

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2023 DÉLIBÉRATION N°4

OBJET : FINANCES - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2022 ET AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022 SUR L'EXERCICE 2023 - BUDGET VILLE.

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,
L'an deux mil vingt-trois, le 25 du mois de mai à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

M. le Maire : Xavier MELKI.

Mesdames et Messieurs les Adjointes (*) : Xavier DUBOURG, Alain VERBRUGGHE, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux (*) : Laurie DODIN, Roland CHANUDET, Franck GAILLARD, Florence DECOURTY, Bruno DE CARLI, Françoise GONZALEZ, Hervé GALICHET, Maryem EL AMRANI, Stéphane VERNERÉY, Ginette FIFI-LOYALE, Mohamed BANNOU, Michelle SCHIDERER, Jacques DUCROCQ, Rachel SABATIER-GIRAULT, Valentin BARTECKI, Alain MAKOUNDIA.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

Madame la Conseillère Municipale et Monsieur le Conseiller Municipal (*) : Marc SCHWEITZER, Pasionaria ENEDAGUILA.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE :

Madame la Conseillère Municipale et Monsieur le Conseiller Municipal (*) : Florent BATIER, Océane USTASE.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Madame la Conseillère Municipale (*) : Françoise MENDY-LASCOT

ABSENTS (donnent pouvoir à) :

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Marie-Christine CAVECCHI : Jacques DUCROCQ **Thierry BILLARAND :** Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO

Henri FERNANDEZ : Hervé GALICHET **Sophie FERREIRA :** Claire LE BERRE

Françoise GONZALEZ : Patrick BOULLÉ **Marion WERNER :** Frédéric LÉPRON

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

Yohan KAJDAN : Marc SCHWEITZER

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Vincent MULOT : Françoise MENDY-LASCOT

Secrétaire de séance :

Sabrina FORTUNATO

Le Conseil Municipal, convoqué le 17 mai 2023, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

(*) Par ordre du tableau et par groupe



Ville de Franconville la Garenne (95130)
Finances

Question n°4 du CM en date du 25/05/2023-P1/2

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2023 DÉLIBÉRATION N°4

OBJET : FINANCES - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2022 ET AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022 SUR L'EXERCICE 2023 - BUDGET VILLE.

Le Conseil municipal

VU l'article L. 2121-31 Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

VU l'article L. 1612-12 Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

VU l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif,

VU l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés,

VU le décret 2005-1661 du 27 décembre 2005 paru au journal officiel n° 302 du 29 décembre 2005, modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales et relatif aux règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés,

VU la délibération du 16 décembre 2021 adoptant le passage à l'instruction budgétaire et comptable M57 et le vote du budget par nature au niveau des chapitres,

VU le budget primitif de l'exercice 2022 adopté lors du Conseil municipal du 24 mars 2022,

VU la décision modificative n°1 votée par le Conseil municipal le 24 novembre 2022,

VU le compte de gestion 2022 du budget principal établi par le comptable public,

CONSIDÉRANT que Mme Marie-Christine CAVECCHI, 1er Adjoint au Maire, a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

CONSIDÉRANT que M. le Maire se retire au moment du vote de la présente délibération, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

APRES l'avis de la Commission "Finances/Administration Générale/Santé/Intercommunalité" en date du 11 mai 2023,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,



Ville de Franconville la Garenne (95130)
Finances

Question n°4 du CM en date du 25/05/2023-P2/2

Après en avoir délibéré à la majorité des votants, le Conseil municipal

Article 1^{er} : CONSTATE les identités de valeur avec le compte de gestion.

Article 2 : ARRETE le compte administratif 2022 du budget de la ville.

Article 3 : ARRETE les résultats suivants du compte administratif 2022 de la Ville tels que résumés ci-dessous :

- Section d'investissement : **1 256 283,12 €**
- Section de fonctionnement : **4 636 263,42 €**

Article 4 : AFFECTE comme suit les résultats définitifs de l'exercice 2022 au budget 2023 :

- 1) Le résultat de fonctionnement de 4 636 263,42 € est affecté pour :
 - 1 006 263,42 € à la section de fonctionnement à l'article 002 (résultat de fonctionnement reporté)
 - 3 630 000 € à la section d'investissement à l'article 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés)
- 2) Le solde d'exécution de la section d'investissement de 1 256 283,12 € est repris à l'article 001 (résultat d'investissement reporté)

Article 5 : RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement :

- Dépenses : **3 748 865,03 €**
- Recettes : **6 513 284,24 €**

Article 6 : PRÉCISE qu'en application des dispositions des articles R.421.1 à R.421.5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

Article 7 : PRÉCISE que le Maire et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

A la majorité des votants

Pour : 33 voix

Contre : 3 voix

Abstention : 2 voix

Caractère Exécutif
Par délégation
L'Adjoint au Maire



POUR EXTRAIT CONFORME
Xavier MELKI
Maire de Franconville-la-Garenne
Conseiller Régional d'Ile-De-France



de 1^{er} juin 2023

Acte à classer**DEL04-CM2505202**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-06-01T14-45-33.00 (MI245396799)

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20230525-DEL04-CM2505202-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : RAPPORT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - PIÈCE ANNEXE
A L'APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE
2022 ET AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT
L'EXERCICE 2022 SUR L'EXERCICE 2023 - BUDGET VILLE

Date de décision : 25/05/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.4. compte administratif ou compte financier

Identifiant unique de l'acte antérieur : 095-219502523-20230525-DEL25052023Q4-DE

Acte : 04 - FIN - APPROBATION CA Multicanal : Non
2022.PDF

Pièces jointes :

04 PJ - FIN - CA 2022.XML Type PJ : 21_DO - Document d'orientation et d'objectifRapport CA 2022 pour Type PJ : 21_DO - Document d'orientation et d'objectif
conseil municipal.PDF

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 01/06/23 à 14:45

Par MAGLOIRE Emmanuelle

Transmis

Date 01/06/23 à 14:45

Par MAGLOIRE Emmanuelle

Accusé de réception

Date 01/06/23 à 14:54

